



Assemblée générale

Distr. limitée
24 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Cinquième Commission

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

**Projet de résolution présenté par le Président
à l'issue de consultations officielles**

**Dispositions administratives concernant le Centre
(CNUCED/OMC) du commerce international**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 57/572 du 20 décembre 2002 et ses résolutions 57/312 du 18 juin 2003, 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les dispositions administratives concernant le Centre du commerce international¹ et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², et approuve les recommandations y formulées;

2. *Prend note également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Centre du commerce international CNUCED/OMC³, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations qui y sont formulées soient appliquées sans tarder.

¹ A/59/405.

² A/59/543.

³ Voir A/59/229.

